

REUNION DU CONSEIL DU 22 DECEMBRE 2011

Le vingt-deux décembre deux mille onze à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de M. Pascal PHILIPPOT, Maire.

Étaient présents : M. PHILIPPOT Pascal, M. BOLAC Gérard, M. MOUCHARD Patrick, Mme THIEBAUT Colette, M. GIRAULT Bruno, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme MAC DAID Emma, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, M. PRUVOST Laurent

Procurations :

M. LECOEUR Jean-Marie à Mme DONZIER Emmanuelle
M. GALINIER-WARRAIN Gilles à M. BOLAC Gérard
Mme DUTHION Elisabeth à Mme THIEBAUT Colette
Mme MASSUARD Frédérique à M. PRUVOST Laurent
M. BÜHL Hartmut à M. MOUCHARD Patrick

Mme Sandra DAUSEND est élue secrétaire

Convocation du 15 décembre 2011

INFORMATIONS GENERALES ET DELIBERATIONS

Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour

Vu le code général des collectivités territoriales,
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre du FDAIC création de massifs
- Fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve l'ajout des deux points à l'ordre du jour de cette séance

FINANCES

Colette THIEBAUT & Gérard BOLAC

Délibération 01-22/12/2011 : demande de subvention DETR : GR22 pénétrante dans village : à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble du projet d'aménagement du GR 22 et donne son accord pour inscrire au budget 2012 cette opération, pour un montant de :

316 000 € HT (travaux) + 13 780 € HT (étude, topo eMO) soit **394 416,88 € TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la dotation de l'équipement des territoires ruraux (DETR) pour cette réalisation dans le cadre du développement touristique de la commune.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

• Subvention DETR ensemble du projet (1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche) 2012- 2013, 20 %	65 956 €
• Subvention FDAIC 1 ^{ère} tranche 2011, 25 % de 45 000 €	11 250 €
• Subvention FDAIC 2 ^{ème} tranche 2012, 25 % de 115 000 €	28 750 €
• Subvention FDAIC 3 ^{ème} tranche 2013, 25 % de 115 000 €	28 750 €
• Subvention REGION ensemble du projet (1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche) 2012-2013, 20 %	65 956 €
• Emprunt ou autofinancement	193 754,88 €

Total TTC 394 416,88 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
 Début des travaux : fin 2012 (après enfouissement des réseaux)
 Fin des travaux : fin 2013

Délibération 02-22/12/2011 : demande de subvention FDAIC : GR 22 - rue Neuve 2^{ème} tranche : à l'unanimité

Lors de la délibération 01-12/01/2011 le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'ensemble du projet d'aménagement de voirie de la rue Neuve et sa répartition en 2 tranches. La 1^{ère} tranche ayant été inscrite au budget 2011 pour un montant de 45 000,00 € HT avec l'obtention d'une subvention du fonds départemental d'aide aux communes de 11 250,00 €, (celle-ci fut différée compte tenu de la non éligibilité de l'enfouissement des réseaux en 2010 & 2011).

L'enfouissement des réseaux ayant été inscrit et retenu dans les opérations 2012, le Conseil Municipal donne son accord pour inscrire au budget 2012 une 2^{ème} tranche pour un montant de : 135 000 € HT soit 161 460 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation dans le cadre des travaux de voirie.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

➤	Subvention Département FDAIC <u>115 000 € HT</u>	25 %	28 750 €
	<i>Plafond Subvention</i>		
➤	Subvention DETR	20 %	27 000 €
➤	Subvention Région (SIPAD)	20 %	27 000 €
➤	Emprunt ou Autofinancement		78 710 €
	Total TTC		161 460 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
 Début des travaux : fin 2012 (après enfouissement des réseaux)
 Fin des travaux : fin 2013

Délibération 03-22/12/2011 : demande de subvention REGION : GR22 pénétrante dans village : à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble du projet d'aménagement du GR 22 et donne son accord pour inscrire au budget 2012 cette opération, pour un montant de : 316 000 € HT (travaux) + 13 780 € HT (étude, topo et MO) soit **394 416,88 € TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Régional du Centre dans le cadre du contrat Régional du Pays Drouais, pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit.

●	Subvention REGION ensemble du projet (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} tranche) 2012- 2013, 20 %	65 956 €
●	Subvention FDAIC 1 ^{ère} tranche 2011, 25 % de 45 000 €	11 250 €
●	Subvention FDAIC 2 ^{ème} tranche 2012, 25 % de 115 000 €	28 750 €
●	Subvention FDAIC 3 ^{ème} tranche 2013, 25 % de 115 000 €	28 750 €
●	Subvention DETR ensemble du projet (1 ^{ère} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} tranche) 2012-2013, 20 %	65 956 €
●	Emprunt ou autofinancement	193 754,88 €
	Total TTC	394 416,88 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : fin 2012 (après enfouissement des réseaux)
Fin des travaux : fin 2013

Délibération : demande de subvention FDAIC : chemin de l'Orangerie

Sans objet : le montant des travaux rue Neuve ayant atteint le plafond possible. Le Conseil étudiera lors de son budget une autre possibilité de financement.

Délibération 04-22/12/2011 : demande subvention FDAIC : aménagement paysager d'espaces publics : à l'unanimité

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement paysager d'espaces publics avec la création d'espaces verts et de massifs fleuris pour une qualification à terme de village fleuri et donne son accord pour inscrire au budget 2012 cette opération, pour un montant de : **13 250 HT** soit 15 847 € TTC ;

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie pour la création de massifs.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

➤ Subvention FDAIC	50 %	6 625,00 €
➤ Autofinancement	50 %	9 222,00 €
	Total TTC	15 847,00 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :
Début des travaux : février 2012
Fin des travaux : mars 2012

**ORGANISATION,
FONCTIONNEMENT**

PATRICK MOUCHARD

Délibération 05-22/12/2011 : fixation de la rémunération des agents recenseurs : à l'unanimité

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population de Berchères-sur-Vesgre aura lieu en 2012, la période de collecte allant du 19 janvier 2012 au 18 février 2012. Pour ce faire deux agents recenseurs ont été recrutés parmi la population, le montant de leur rémunération devant être fixé par délibération du conseil.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement,

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1,72 € par formulaire « bulletin individuel » rempli

1,13 € par formulaire « feuille de logement » rempli

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2012 article 64118.

**CULTURE, MANIFESTATIONS,
ASSOCIATIONS**

EMMANUELLE DONZIER

Les vœux auront bien lieu au château de Berchères, le dimanche 15 janvier 2012 de 18 heures à 20 heures.

COMMUNICATION

GERARD BOLAC

ENVIRONNEMENT, URBANISME

BRUNO GIRAULT

Délibération 06-22/12/2011 : convention Eure et Loir nature : à l'unanimité

Sous l'instigation du SIPAD contact et réunion ont été menés avec l'association Eure et Loir nature afin de réaliser un inventaire de la biodiversité communale de Berchères-sur-Vesgre. Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer une convention entre la commune et l'association départementale d'étude de protection de la nature et de l'environnement « Eure-et-Loir Nature ».

Cette convention est annexée à la présente délibération.

Informations :

- Le décret d'application de l'AVAP est paru le 21 décembre, le bureau d'étude a été immédiatement saisi pour analyse et reprise du dossier afin que celui-ci soit remis aux services de l'Etat dans les meilleurs délais.
- Par courrier le Préfet rappelle aux Maires que dans le cadre d'un dépôt de permis de construire, il n'est pas possible de déposer un permis modificatif tant que l'instruction du permis original est en cours.

JURIDIQUEFREDERIQUE MASSUARD & GILLES
GALINIER-WARRAIN**TRAVAUX**

PASCAL PHILIPPOT & LAURENT PRUVOST

Délibération 07-22/12/2011 : convention RD 933 : à l'unanimité

Le Maire expose au conseil municipal qu'à l'initiative de Monsieur Olivier MARLEIX, Conseiller Général, les services du département ont procédé à un diagnostic de sécurité de la RD 933, sur l'ensemble de son tracé en Eure et Loir, soit de la limite du département des Yvelines à la limite du département de l'Eure.

A l'issue de ce diagnostic il est apparu nécessaire, compte tenu du trafic supporté par cet axe (5000 véhicules/jour et plus), de l'étroitesse généralement constatée des trottoirs dans les traverses et des vitesses excessives pratiquées par les automobilistes, de procéder à des aménagements de sécurité visant essentiellement à apaiser la circulation dans les zones agglomérées.

Le département d'Eure et Loir a mandaté le cabinet Foncier Experts pour réaliser des études d'avant-projet des aménagements à réaliser dans chaque commune, dans le respect d'un cahier des charges et ce afin d'assurer la cohérence et la lisibilité de l'ensemble de l'itinéraire. De ce fait les aménagements proposés portent généralement sur : l'aménagement d'une zone « 70 » en amont des entrées des agglomérations, de l'aménagement de chicanes au niveau des entrées d'agglomération, d'une succession de plateaux surélevés dans les traverses, de la création ou de la mise aux normes de feux tricolores aux carrefours principaux, de l'élargissement des cheminements piétons associé à une réduction de la largeur de la voie à 5,50m. A ces aménagements correspondent des limitations de vitesse progressives :

« 70km/h » en approche des entrées d'agglomération, « 50km/h » en section courante des agglomérations, « 30km/h » sur les points sensibles marqués par des plateaux surélevés.

Ces études ont été réalisées en concertation avec les élus des communes concernées, soit St Lubin de la Haye, Berchères-sur-Vesgre, Oulins et La Chaussée d'Ivry.

Ces avant-projets ont été présentés lors d'une réunion publique le 21 octobre 2011 à Berchères-sur-Vesgre.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture du compte-rendu de la réunion du 02 décembre 2011, réunissant les élus des communes concernées, les services du département et le cabinet Foncier Experts. Il présente les conditions de financement envisagées pour cette opération qui pourrait s'échelonner, sur 5 ans.

Néanmoins compte tenu des investissements propres à Berchères-sur-Vesgre un échelonnement sur 7 années nous paraîtrait indispensable car mieux adapté aux moyens financiers de la commune.

Il précise notamment que :

- **d'une part** la poursuite de cette opération nécessite que chaque commune se prononce sur son adhésion à cette démarche d'aménagement d'itinéraire et sur la poursuite de l'opération.

Et

- **d'autre part** dans un souci de cohésion, de planification et de gestion financière, le département puisse assurer la Maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Il expose qu'il apparaît nécessaire, afin d'assurer la cohérence des aménagements et la coordination de leur réalisation de disposer d'un maître d'œuvre unique pour l'ensemble des communes. Il présente à cet effet un projet de convention de groupement de commandes.

Dès lors que l'ensemble des communes auront décidé favorablement sur la poursuite de cette opération, il sera établi chaque année une convention entre les communes concernées et le département d'Eure et Loir pour arrêter les conditions de réalisation et de financement des aménagements.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **s'engager** à poursuivre cette opération dans les conditions générales exposées ci-dessus.
- **autoriser** le maire à signer la convention de groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre de l'opération.
- **désigner** Monsieur PHILIPPOT Pascal (Maire) comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
- **désigner** Monsieur GIRAULT Bruno (Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme) comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

CIMETIERE

DANIELE RYCKEBOER

DIVERS

PASCAL PHILIPPOT

Délibération 08-22/12/2011 : subvention 4L Trophy : à l'unanimité

Lors du conseil du 25 novembre dernier, un projet humanitaire : le « 4L Trophy » avait été présenté aux membres du conseil à l'initiative d'un jeune de la commune.

Le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00 € pour ce projet. Le versement de cette subvention est soumis à un rapport détaillé du projet par les

personnes concernées (programme précis du projet, étude financière, assurance, programme de valorisation au retour, publicité...).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DANIELE RYCKEBOER

Le spectacle de Noël s'est bien passé, quelques enfants non inscrits se sont quand même présentés. La séance de cinéma a bien eu lieu avec 12 enfants le dimanche 11 décembre.

Les colis aux personnes de + de 75 ans ont été distribués mercredi 21 décembre dans la journée. Les personnes qui n'étaient pas présentes lors du passage des membres du CCAS, pourront venir chercher leur colis en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat à partir du lundi 02 janvier.

La commune d'Anet nous fait savoir qu'une séance cinéma sera organisée pour les personnes de + de 65 ans le 09 janvier à 15h au cinéma le Normandie à Anet, le film projeté est : « les intouchables ». Le prix des places est de 3 euros.

JUMELAGE

HARTMUT BÜHL

Une délégation allemande était présente au marché de Noël avec un stand de spécialités locales. Elle est repartie enchantée du contact avec les habitants de Berchères et les visiteurs lors de ce week-end.

SYNDICATS

BASSE-VESGRE :

Réunion du Comité Syndical le jeudi 15 décembre 2011 en mairie de Rouvres.

Présentation du nouveau technicien de rivière suite au départ de l'autre. (Pour rappel cette personne se partage avec d'autres syndicats de rivières dont le SIBV pour 20%).

Présentation détaillée par le Comité Syndical du rapport finalisé phase 2 de l'étude réalisée sur la Basse Vesgre à l'association qui s'est constituée sur St Ouen-Marchefroy, représentée par son vice-président et sa secrétaire.

L'objectif de communication en toute transparence a été apprécié par les deux personnes représentant l'association.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans le cadre du réaménagement du territoire, la communauté de communes les Villages du Drouais avait souhaité ne pas adhérer à un plus vaste regroupement ce qui était aussi le cas pour d'autres communautés de communes. Suite à différentes réunions, et réflexions, et afin de pouvoir rester acteurs de toute cette nouvelle réorganisation, la CCLVD a décidé d'adhérer à ce regroupement englobant les différentes communes du Pays Drouais. L'ensemble des acteurs a souhaité qu'une phase probatoire de deux années soit mise en place avant la décision définitive.

SITED :

Le prix du coupon de l'année 2012 va être augmenté à cause de l'augmentation de la TVA.

DECISIONS MUNICIPALES

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire (article L 2122.22 du CGCT) en date du 04 avril 2008.

- Acceptation d'un chèque de 97,78 € de Groupama pour un trop perçu sur la cotisation 2011.

La séance est levée à 22 heures 15